

Bonne rentrée à toutes et tous

Après un été particulièrement chaud le point d'indice lui n'a pas pris un coup de chaleur. Malgré des années de gel, les différentes canicules de cet été n'ont pas donné d'idée au gouvernement qui a saupoudré une augmentation de 3,5%.

Avec un peu moins de 7% d'inflation pour ce mois de septembre, et attendu à un nombre à 2 chiffres pour décembre, le compte n'y est pas. Avec 10 ans de blocage de nos appointements, et une perte de pouvoir d'achat de plus de 20% depuis 2000, ces 3,5% ressemblent à une aumône, pour ne pas dire une insulte !

La ville de Lyon et les collectivités en général n'arrivent plus à recruter, n'arrivent plus à assurer un service public de qualité.

Le discours de Macron dès sa prise de pouvoir qui annonce vouloir faire 10 milliards d'économie sur les collectivités ne nous rassure guère. Pour toute ces raisons nous vous donnons RDV le 29 septembre pour défendre nos salaires, nos conditions de travail, notre service public !

L'humeur de Rust



SOMMAIRE

- Page 2 : **L'édito**
- Pages 3 à 7 : **Echos des services**
- Pages 8 à 9 : **Dossier "énergie"**
- Pages 10 à 11 : **Actualité nationale**
- Page 12 : **Actualité locale**
- Pages 14 à 15 : **IHS**
- Page 16 : **Manifestation du 29**

Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtvilledelyon.fr>
Inscrivez vous à la newsletter.

 FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

 TWITTER : @CGT_VILLE_LYON

 Instagram : cgtvilledelyon

 Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolaro
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46



Quand les passeports ne passent plus

La CGT a été alertée sur les conditions de travail des différents services et la souffrance des agents de la mairie du 3ème arrondissement.

Au service CNI/Passeport : les mois de juillet et août ont été très difficiles, entre les RDV de la mairie et les retraits des titres du CTA (dossiers déposés à l'hôtel de ville), les agents supports ont reçu certains jours plus de mille titres d'identité.

Nous n'avons pas eu les renforts promis. Dans l'incapacité de ranger correctement les titres, la salle d'attente a parfois été pleine, des gens en file d'attente à l'extérieur de la mairie qui attendaient d'obtenir un ticket d'appel. Cette situation a mis les autres services en difficulté, ainsi des usagers qui ont été accompagnés directement aux guichets générant de nombreux quiproquos et tensions de la part d'autres personnes qui attendaient en salle d'attente avec un ticket.

Des contractuels sont recrutés au CNI/PASSEPORT, ils sont eux-mêmes formés par d'autres contractuels, sans

quasiment aucun titulaire à l'avant.

Les employés à l'état civil sont embauchés en tant que contractuels mais positionnés au CNI/Passeport. Les titulaires des services affaires diverses/CNI/Passeport sont mis en renfort à l'état civil.

Actuellement, il y a 1500 demandes sur COMEDEC sans compter les 6 400 demandes de courriers traités entre juillet et août.

Nous comprenons qu'il faut mettre des renforts à l'état civil pour traiter les nombreuses demandes d'actes reçues via COMEDEC ou par courrier, mais cela peut générer des tensions et des erreurs (mauvais actes reçus, erreurs de livret de famille, etc.).

De même, l'accueil du public est difficile, entre les insultes, les agressivités verbales : les agents demandent que ce soit équitable pour le travail à l'arrière pour ne pas avoir à accueillir les usagers au quotidien, sans aucune interruption.

La CGT a sollicité l'administration et a rencontré la direction de la mairie.

Nous restons vigilants quant à la suite à donner.

Guide des droits des agents

La CGT depuis quelques semaines dans le cadre des élections professionnelles distribue sur le terrain un petit guide des agents.

Ce guide de poche reprend les grands thèmes et les droits des fonctionnaires.

C'est l'outil essentiel pour que nos droits soient respectés avant et après les élections pro.

Il est disponible dans les locaux de la CGT à la bourse du travail et rue Joseph Serlin, mais aussi auprès des agents de la CGT qui font le tour du terrain.





La réorganisation des sports en CT

Depuis plus d'un maintenant, la direction des sports en partenariat avec l'adjointe aux sports, travaillent sur une réorganisation des différents services des sports, pour soit disant une meilleure attractivité, pour les clubs, les associations et les usagers.

Une idée pieuse mais l'enfer est pavé de bonnes intentions car pour concrétiser ce projet, la direction a mis en place un audit, même si elle se refuse à employer ces termes. Une entreprise a été mandatée afin de proposer un plan pour « mieux travailler ensemble ».

Cette terminologie était une façon détournée de proposer une réelle réorganisation.

Comme dans toutes les réorganisations la méthode fut la même, plusieurs réunions entre les différents agents du service en présence de l'entreprise en question. Réunions qui serviront plus tard pour justifier un dialogue et une concertation mais sans que les paroles de ces derniers ne soient prises en compte.

Cependant, les agents concernés ne sont pas naïfs, ils ont tout de suite informé le

syndicat, que des tableaux organisationnels avaient déjà été établis, en amont de ces réunions. Bon nombre d'agents ne savaient même pas qu'un tel projet existait, notamment dans les salles, les stades et les piscines.

Lors du passage en CT le 8 juillet, un expert a été nommé sur le dossier par la CGT, une déclaration qui regroupait bon nombre de questions a été lue mais la plupart de ces interrogations sont restées sans réponse.

Après quoi la CGT a adressé un courrier au service des sports pour connaître les dites réponses.

Les questions et remarques ont porté à la fois sur la méthode et sur le fond.

Nous avons tenu à faire part de notre regret que le dossier soit passé en CT sans un avis préalable du CHSCT alors que le dossier lui-même parle « d'assurer la mise à disposition d'équipements ... auprès des usagers dans de meilleures conditions possibles de sécurité, d'hygiène et d'accueil. »

La déclaration de la CGT est disponible sur le site cgvilledelyon.fr ainsi que les réponses apportées. De plus les camarades de la section des sports sont à votre disposition pour aborder le sujet ...

Même si nous nous doutons bien que ce n'était pas le but recherché ce dossier ne règle rien. Les sites transférés avec une pseudo double hiérarchie sur cadre RTT, des patinoires sur les horaires du service de l'entretien des terrains et travaux, avec la demande de la mise en place de la journée continue sur des différentes demandes de reconnaissance, que ce soit sur des métiers spécifiques ou sur des compétences comme chauffeur poids lourd, électricien, SSIAP, etc ... rien non plus. Sur de nombreuses fiches de poste qui ne sont plus à jour ou en corrélation avec le travail accompli sur le terrain et quelques lignes seulement sur l'état vieillissant des sites mais aucune information concrète sur des projets de réhabilitation, ni aucun planning, ni la répercussion du vieillissement sur les conditions de travail des agents et leurs difficultés de recrutement.

Il nous a tout de même été certifié qu'un dossier serait présenté en comité technique, dans les prochains mois ... Pour traiter espérons-le de l'intégralité du service.

Nous vous tiendrons au courant, lors d'un prochain numéro, des avancements de cette nouvelle réorganisation de service.



Rendez-vous l'été prochain ?

Les piscines éphémères à la ville de Lyon. A défaut d'un nombre suffisant d'équipements sportifs à la ville de Lyon, nous voyons se développer sur notre commune, depuis quelques étés, les piscines dites éphémères. D'abord au vélodrome du parc de la Tête d'or et cette année au parc Gerland.

Le concept est simple : une entreprise privée livre et installe une piscine hors sol. Pour la piscine du vélodrome la surveillance et l'entretien de la piscine sont assurés par la société privée.

Pour Gerland la société privée n'assure que l'entretien de 11 heures 30 à plus de 20 heures. Un peu après l'ouverture de cette dernière les camarades de la CGT élus en CT et CHSCT sont allés visiter cet équipement sportif et s'assurer que de bonnes conditions de travail soient respectées pour les agents. Pas grand-chose à dire pour les agents saisonniers de la ville de Lyon. Leurs conditions de travail ont l'air de leur convenir. La curiosité pousse nos élus CGT à visiter le côté technique de la piscine. Passée la surprise de voir du chlore stocké en plein soleil et du nombre de pompes (certaines fuyantes) nos camarades discutent avec le salarié de la société privée. Une tente

en plein soleil servant à la fois à effectuer les analyses de prélèvements et de salle de repos ne leur paraît pas être ce que l'on appelle « des bonnes conditions de travail ». Au fur et à mesure de la conversation nos camarades s'aperçoivent qu'ils n'ont pas affaire à un salarié mais à un auto-entrepreneur. Ils apprennent dans la foulée qu'il est là du soir au matin 7 jours sur 7 jusqu'à la fin août.

Le capitalisme dans toute sa splendeur !

La ville de Lyon fait un appel d'offres, les sociétés privées répondent en tirant les prix au maximum et au final c'est le monde du salariat qui en pâtit. Auto-entrepreneur avec un seul donneur d'ordre c'est du salariat.

Nous savions que Macron rêve d'uberiser la France, mais est-ce aussi le rêve de nos écolos Lyonnais ? Est-ce que l'auto-entreprenariat est l'avenir de la fonction publique ? La responsabilité de la ville de Lyon est engagée dans ce genre de sous-traitance maltraitante. Si ce n'est légalement, elle l'est d'un point de vue morale et du respect des valeurs de service public.

Nos élus CGT ne blâment pas l'auto-entrepreneur mais le système. A la CGT nous ne voulons pas de ce monde du chacun pour soi. Nous voulons un monde de droit et de fraternité pour les travailleurs et les travailleuses du monde entier.

Un dossier bien mené

Dans un précédent numéro de la Tribune, nous avons évoqué la situation des jardiniers du service Entretien des Terrains et Travaux, de Gerland.

En effet, depuis le déménagement de ce service, du stade de Gerland, de nombreuses problématiques ont été soulevées par les agents.

L'une d'elles était, la demande d'une journée continue annuelle, permettant une meilleure organisation du travail et moins de temps passé dans la circulation.

Jusqu'ici, ce service bénéficiait d'horaire continu d'avril à octobre et d'une amplitude horaire plus conséquente de novembre à mars (7h30 -12h/ 13h-16h).

Après des discussions de plusieurs années et un changement de direction, la CGT a le plaisir de vous annoncer, l'obtention d'une journée continue annuelle pour tout le service.

Nous remercions ici les agents qui ont été le moteur de cette démarche et la direction, qui a été à l'écoute et disponible, pour en débattre.

Cette nouvelle organisation de travail s'intègre évidemment dans le projet de réorganisation du service des sports.

La CGT se félicite de cet accomplissement et reste concernée sur d'autres points d'amélioration.



Les Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS), c'est comme la moultarde : on n'en a plus !

La pénurie de MNS ne date pas d'aujourd'hui. Cet été le manque a été clairement visible.

A Lyon, les piscines ont dû fermer, tour à tour, un jour par semaine au mois d'août. C'est une réelle problématique dans un contexte de réchauffement climatique où les zones de fraîcheur sont recherchées par les citoyens.

Ce phénomène est national. On estime le manque de MNS à 500 sur le territoire français.

Plusieurs questions peuvent être avancées :

Est-ce dû à un coût de formation trop élevé ? Certainement, il faut compter 5 000 € pour intégrer une formation. De quoi en dissuader certains ...

Et à l'issue de la formation ? Un MNS gagne en moyenne 1 300 € nets. Insuffisant pour rendre ce métier attractif face aux énormes responsabilités humaines qu'ils ont.

Comme on dit « Tout ce qui est rare est cher ». C'est la loi du capitalisme de l'offre et de la demande, mais pas pour les MNS !

Remettre l'apprentissage de la natation au cœur du métier et revaloriser la profession par la rémunération devraient faire partie des priorités que les collectivités et l'état doivent prendre en compte.

Voir des piscines fermer ou voir des parents d'élèves, certes volontaires, mais qui n'ont pas les compétences, encadrer des groupes d'enfants du fait du manque de professionnels n'est pas acceptable ...

Comblant un manque par du vide n'est pas le satisfaisant.

Finalement que ce soient les MNS, les policiers municipaux, les ATSEM, les personnels techniques, les employés du CCAS, etc ... on se rend bien compte que la politique du gel du point d'indice pénalise l'intégralité des missions de service public et les agents qui les assurent.

Nous aurons la fonction publique que nous fabriquons. Cela présage un bel avenir pour nos enfants ...

Grève à l'école Marie Bordas

Suite à une rentrée scolaire catastrophique pour l'ensemble des agents.

Lundi 19 septembre, aucun ATSEM ni ASEF de la ville de Lyon n'ont assuré l'accueil des enfants pour le déjeuner.

Les enseignants et l'ensemble des

professions qui encadrent les enfants ont dit STOP !

Les professionnels qui prennent soin de vos enfants, tout au long de l'année, déplorent un manque de moyen criant, rendant l'accueil humain, l'écoute et l'attention nécessaire de plus en plus difficile à mettre en œuvre.

Certains agents nous racontent qu'ils « refusent de devoir presser un enfant aux toilettes par manque de personnels.

Nous ne produisons pas de pièces à la chaîne. Nous travaillons à l'éveil, à l'apprentissage et l'ouverture au monde des petits. Cela demande du temps, de la patience, et de l'attention. Nous méritons tous un service public de qualité. »

Les conditions de travail se dégradent par manque de personnel, par une politique de réduction des coûts qui d'une part, vise à maintenir dans une précarité un bon nombre d'agents qui sont contractuelles, cela remet en cause le Service Public.

Le manque d'écoute de la ville de Lyon, a conduit les agents à faire grève pour réclamer, des embauches, un accueil des enfants dans des conditions dignes, des conditions de travail correctes, la reconnaissance de la pénibilité des métiers

Aujourd'hui, ces revendications concernent l'école bordas mais la situation est identique dans tous les établissements scolaires de la ville de Lyon.

Deux visions des choses



Le CCAS de la Ville de Lyon a lancé une grande campagne sur la bien-traitance auprès des personnes âgées.

Cette image est issue de la page facebook du CCAS de la ville.

La CGT Ville de Lyon ne pouvait pas ne pas leur répondre

Qu'un agent bien traité et bien payé assure un bon service public.

Que le manque de reconnaissance, de bienveillance, de personnel, de remplacement et la perte de sens au travail sont le quotidien des agents du CCAS.

Que le déficit de personnel dû à un manque d'attractivité ou de recrutements touche tous les services du CCAS.

Que les administratifs, le service solidarité et gérontologie sont en grande difficulté

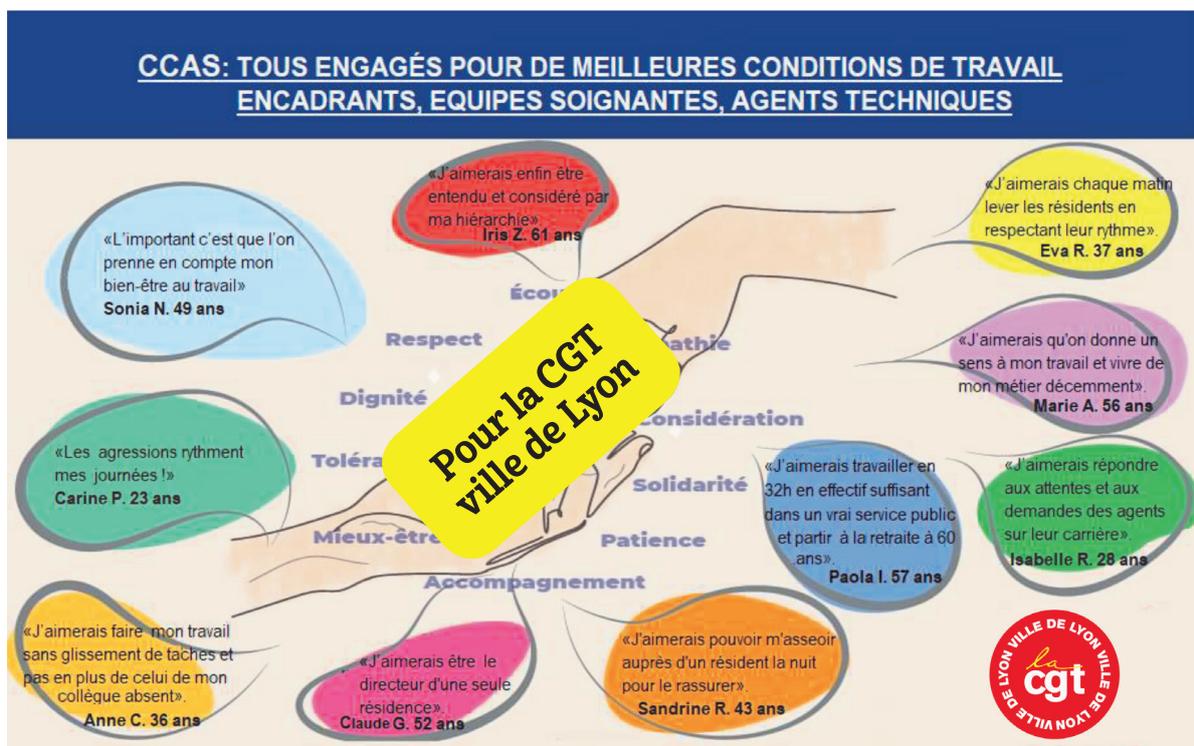


image de la CGT ville de Lyon

Salaires et pouvoir d'achat, il y a urgence !



Tout augmente, sauf l'huile de coude.

La journée du 29 n'est pas une journée sortie de son contexte, l'après Covid et l'augmentation des matières premières, la guerre en Ukraine, l'augmentation du coût de la vie avoisine les 7 % au mois de septembre.

La CGT réclame une réelle réflexion autour des salaires, et non pas un saupoudrage de sauce meurette cache-misère.

Dans un contexte inflationniste très important, qui a débuté non pas avec la guerre en Ukraine, mais à la fin du 1er semestre 2021, remplir le réfrigérateur, accéder à la culture, partir en vacances devient en effet de plus en plus difficile pour bon nombre de travailleurs.

Et si le code du travail prévoit une indexation du SMIC en fonction de l'inflation, il ne prévoit pas en revanche d'indexation des salaires sur l'augmentation du SMIC.

Rien non plus pour le point d'indice des fonctionnaires.

L'augmentation des salaires et du Smic pour répondre à l'urgence sociale !

Un salaire minimum à 15 euros brut de l'heure doit permettre immédiatement, à plus de 2 millions de travailleurs au

Smic (dont 59 % de femmes) de vivre dignement de leur travail. Pour la CGT ce salaire minimum est celui d'un salarié débutant sans diplôme ni expérience professionnelle. Il doit également constituer un socle minimum de référence pour les privés d'emploi et les retraités.

Des dépenses incompressibles et indispensables conséquentes

Chacun doit faire face à un ensemble de dépenses incompressibles, par exemple le logement, l'énergie, les télécommunications ou les assurances ... Parmi elles, quel que soit le niveau de revenu, ce sont les dépenses en logement qui sont les plus importantes dans les dépenses pré-engagées. Et plus les ménages sont pauvres, plus la part de ces dépenses dans le total de la consommation est importante. Dans notre dernière tribune n°77 de juillet 2022 nous sommes partis des dépenses réelles d'une personne seule dans une grande ville.

Les dépenses en logement représentent 23 % du revenu disponible brut en 2019 pour l'ensemble des ménages contre 9,5 % en 1960. Ce chiffre atteint même 32,2 % du revenu disponible pour les 50 % des ménages les plus pauvres.

Ajoutons à ces dépenses contraintes celles qui sont indispensables pour vivre, notamment l'alimentation qui représente, selon l'enquête budget famille de 2017 de l'Insee, 16 % du revenu disponible. C'est exactement le même constat pour le poste transports.

Le Smic à 15 euros brut de l'heure pour vivre dignement

Avec deux revalorisations automatiques cette année (1er janvier et 1er mai) et une nouvelle au 1er août pour tenter de compenser l'inflation, le montant actuel du Smic reste insuffisant pour boucler les fins de mois, alors même que le point d'indice lui, n'a connu qu'une augmentation de 3,5 %. Même le gouvernement le reconnaît implicitement, avec la mise en place de mesures compensatoires comme la prime d'activité ou récemment avec le chèque carburant.

Porter dès maintenant le Smic à 15 euros de l'heure et l'évolution du point en fonction des évolutions du SMIC, c'est permettre immédiatement à des millions de salariés de vivre mieux de leur travail, de disposer d'un salaire suffisant pour s'acquitter des dépenses contraintes et d'un reste suffisant pour une meilleure qualité de vie.



Augmenter le Smic à 15 euros brut c'est aussi particulièrement reconnaître le travail de celles et ceux qui ont pu, à l'occasion de cette crise sanitaire, être qualifiés de « travailleurs essentiels », l'utilité commune de leur travail étant ainsi mise sur le devant de la scène et reconnue de tous. Ce sont ces mêmes travailleurs qui, tout long de leur carrière, perçoivent le Smic ou à peine plus.

Un salaire minimum partout en Europe

L'exigence d'un Smic à 15 euros brut de l'heure en France doit s'inscrire dans une ambition plus large d'augmentation générale des salaires en France et au niveau européen.

Un salaire minimum dans tous les pays de l'Union européenne est indispensable pour que chaque travailleur puisse répondre à ses besoins fondamentaux.

C'est aussi essentiel pour stopper le capital dans sa mise en concurrence permanente des salariés, qui ne doivent plus être la variable d'ajustement de la course aux profits.

Augmenter tous les salaires, c'est urgent et nécessaire

Les 15 euros bruts de l'heure doivent être le point de départ de toute grille de

salaires du secteur public comme du privé afin que l'accroissement du Smic, par effet de domino, provoque l'augmentation de l'ensemble des salaires.

Depuis plusieurs années et de manière récurrente, de nombreuses conventions collectives ont plusieurs niveaux de salaires minima situés en dessous du Smic, dès lors que ce dernier est augmenté.

Des dizaines de milliers de salariés sont directement impactés par ces grilles salariales au rabais, qui comportent parfois plus d'une dizaine de minima en dessous du Smic ! Dans la fonction publique, le même phénomène existe.

Ainsi, un fonctionnaire de catégorie C peut passer neuf ans au Smic en raison du gel des salaires !

Quelles peuvent être, dans de telles conditions, les perspectives de carrière, de progression, d'évolution ?

Beaucoup s'émeuvent depuis plusieurs mois d'un manque de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs d'activité.

Si le niveau des salaires ne fait pas tout, il contribue assez largement à l'attractivité des métiers et participe ainsi à la dynamique des professions.

C'est en ce sens que la CGT porte la proposition d'un projet de loi instaurant

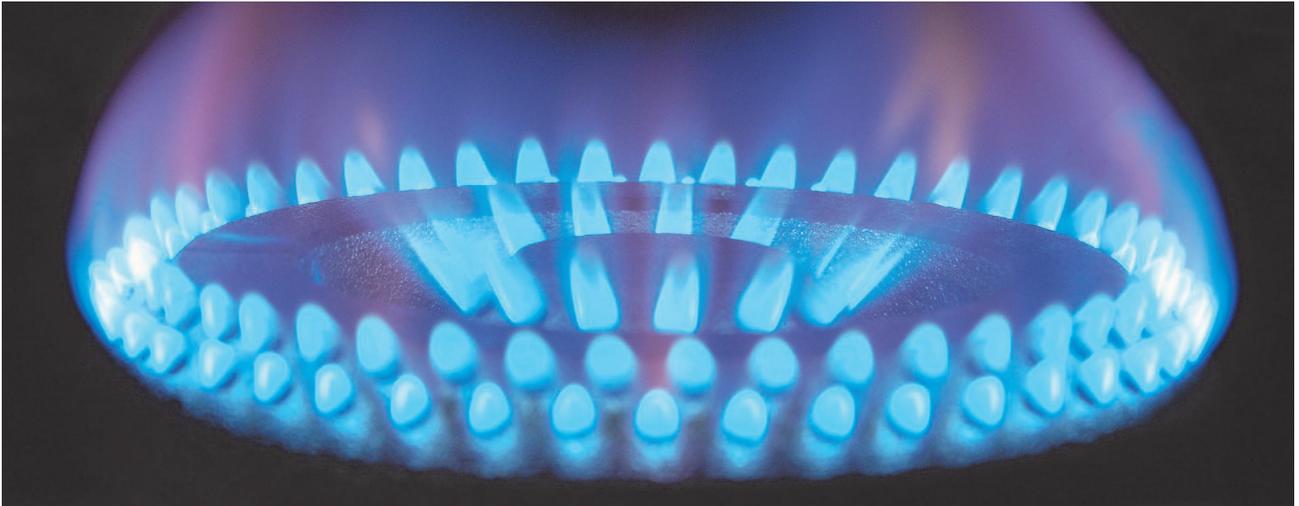
l'augmentation automatique et proportionnelle des grilles de salaires minima dès lors que le Smic augmente.

Cette augmentation doit être accompagnée de l'ouverture (ou réouverture) immédiate de négociations salariales dans les branches, les entreprises et l'administration publique pour l'augmentation de l'ensemble des salaires.

Dans ce contexte, la CGT de la ville de Lyon rejoint l'appel à la mobilisation le 29 septembre prochain à travers toute la France.



La fin des tarifs réglementés d'électricité et de gaz contre la marchandisation de l'énergie



Avec les augmentations des prix de l'énergie, les différents communiqués sur les baisses de température dans les lieux publics. Il était donc important pour nous d'aborder cette question qui est à ce jour un gros poste de dépense dans la vie d'un ménage... et cette dépense ne va faire que d'évoluer

Issu de la loi de nationalisation des entreprises « produisant, transportant, distribuant ou commercialisant de l'électricité ou du gaz » de 1946 (à l'initiative du ministre CGT et communiste Marcel Paul), les tarifs « bleus » ou régulés ou dit « historiques » d'électricité et de gaz sont fixés par les pouvoirs publics.

Un cadre législatif et réglementaire : comment est calculée l'évolution des tarifs réglementés de l'électricité ?

Ce cadre est défini par le Code de l'énergie. La CRE propose régulièrement une réévaluation du tarif réglementé de l'électricité aux ministres chargés de l'économie et de l'énergie. Le gouvernement peut alors s'opposer dans un délai de 3 mois ou approuver la décision. Une fois validés, les nouveaux barèmes sont publiés au Journal Officiel.

Les tarifs réglementés sont définis selon la méthodologie dite « par empilement des coûts » et sont alors obtenus en additionnant :

Le prix d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) (fixé par la loi ce prix est censé correspondre au coût de production des centrales nucléaires d'EDF, aujourd'hui fixé à 42 € le Mw/h puis prochainement 46,2 €/MWh) ;

Le coût du complément à la fourniture d'électricité ;

Les coûts d'acheminement (identiques pour tous les fournisseurs) ;

Les coûts de commercialisation.

Le tarif peut être ajusté une à deux fois par an, à la hausse comme à la baisse. Ces tarifs sont bien déterminés par des choix politiques et non par les marchés, même si ceux-ci essayent de peser par leur lobbying de tout leur poids.

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'énergie et au climat, l'accès aux tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité évolue.

La fin des tarifs réglementés de l'électricité

ne concerne pas les particuliers. Seuls les professionnels, sous condition d'effectif (plus de 10 employés) et de niveau de chiffre d'affaires (au-delà de 2 millions d'euros), basculeront dès 2021 vers une offre de marché pour l'électricité.

Les particuliers sont en revanche concernés par la fin des tarifs réglementés du gaz, prévue au 30 juin 2023. Pour les professionnels, le passage à l'offre de marché pour le gaz est programmé au 1er décembre 2020.

L'ouverture à la concurrence du marché européen de l'électricité a commencé en 1996 avec la première directive européenne "paquet énergie" (dit accord de Barcelone voté par le gouvernement Jospin). Service public en monopole (EDF-GDF) depuis l'après-guerre, le marché français de l'électricité et du gaz a été ouvert à la concurrence en 1999 pour les entreprises et en 2007 pour les particuliers. L'objectif était de mettre en place des règles communes aux pays membres de l'UE pour construire un unique marché intérieur de l'énergie. Cette libéralisation consistait en un libre choix du fournisseur pour les consommateurs ;



une liberté d'installation pour les producteurs d'électricité ;

le droit d'accès à tous les réseaux pour tous les utilisateurs des réseaux (lignes électriques et réseaux de gaz).

Le principal argument libéral, était que la mise en concurrence allait faire baisser les prix par l'effet de la concurrence, en argumentant sur le constat fait dans les télécoms, en niant les évolutions technologiques qui ont permis ces baisses dans les télécoms.

Aujourd'hui le bilan est désastreux pour les usagers, les prix ont explosés + 70 % sur l'électricité + 140 % pour le gaz, les réseaux sont vétustes faute d'investissement (par les distributeurs Enedis et GRDF privés de moyens financiers), aucun investissement dans les moyens de production conséquents réalisés par les nouveaux opérateurs ... bref un fiasco alors que le service public nationalisé aurait protégé les usagers des incertitudes des marchés mondiaux actuels, car rien ne justifie les hausses des coûts en France !

En effet les moyens de production en

électricité sont majoritairement décarbonés (sans gaz, sans pétrole) donc non liés au coût des hydrocarbures et si l'on avait utilisé la capacité de stockage en gaz très importante de GRT GAZ (moins de 40 % de stock de gaz aujourd'hui afin de ne pas immobiliser d'argent pour ENGIE et mieux rémunérer les actionnaires !) Avec des contrats d'achat de gaz à long terme (à prix fixe sur 30 ans) souscrits comme cela se faisait avant, les usagers seraient protégés et l'État n'aurait pas besoin de mettre en place son bouclier tarifaire qui va coûter plusieurs milliards d'euros.

Aujourd'hui, la fin du tarif régulé du gaz (TRG) est une catastrophe pour les usagers notamment les plus précaires qui se chauffent au gaz, car ceux-ci vont être contraints de se fournir aux conditions tarifaires du marché mondial qui, du fait du contexte en Ukraine et de la reprise mondiale, font que le prix du gaz explose !!

La seule solution pour protéger les usagers des affres de la libéralisation tout en répondant aux besoins urgents de

transition énergétique est de décider de la sortie rapide du marché de l'énergie et mettre en place les propositions contenues dans le programme progressiste de l'énergie de la CGT.

<https://www.cgt.fr/sites/default/files/2021-02/DOSSIER-ENERGIE.pdf>

A voir aussi le film de Gilles Balbaste coproduit par Là-bas si j'y suis et la FNME CGT « Main basse sur l'énergie » sur la libéralisation du marché de l'électricité.

<https://www.mainbassesurlenergie.com/>

et « Gaz et flouze à tous les étages » du même Gilles Balbaste coproduit par Là-bas si j'y suis et la FNME CGT sur la libéralisation du marché gazier.

<https://gazetflouzeatouslesetages.com/>
et le journal aux usagers « 100% public »

https://www.energie-servicepublic.com/_files/ugd/06c6a8_851cfdbe521b474991d4dcda0ce7a4f9.pdf

Pour finir un article du journal l'humanité traite de la concurrence privé d'EDF qui font « exploser les facture »

Pourquoi se mobiliser le 29



Lors de notre commission exécutive du 20 septembre dernier, un rapport d'activité a été lu, au début de la réunion. Il nous indique la voie à suivre, la mobilisation !

Voici une synthèse du contenu du texte :

« Faible rémunération, perte de sens au travail, dégradation des conditions de travail, pénibilité, glissement de tâches, polyvalence, non-remplacement des agents, personnels cassés ...

Les agents territoriaux ont été en première ligne pendant la crise sanitaire, dans les crèches, dans les écoles, dans les EHPAD et dans bien d'autres services. Ce sont eux qui font tenir la société depuis plus de deux ans et continuent à le faire. Combien de temps vont-ils encore tenir ?

Depuis plusieurs mois la CGT alerte sur la faiblesse des salaires, des pensions et des minima sociaux.

Le gouvernement choisit de pénaliser une énième fois les salariés les plus précaires et l'ensemble du monde du travail à travers le tassement des grilles vers le bas et l'affaiblissement du financement de notre système solidaire de sécurité sociale (75 milliards d'exonérations de cotisations sont offerts aux entreprises en 2022 !). Il participe activement à la dévalorisation des qualifications et pousse les salariés à faire d'autres choix

de vie, de métiers. Elles et ils aspirent légitimement à maîtriser leur travail et le fruit de celui-ci. Alors que l'inflation et les prix des produits de première nécessité explosent, que les salaires baissent, que 12 millions de Français sont déjà en précarité énergétique, le gouvernement demande de nouveaux sacrifices aux travailleurs. Il menace d'une nouvelle réforme régressive de l'assurance chômage, ainsi que de nouveaux reculs sur les retraites.

L'appel interprofessionnel du 29 septembre est une étape indispensable pour amplifier les luttes existantes et permettre à tous les travailleurs, privés d'emploi et retraités de se mobiliser ensemble pour l'augmentation des salaires des pensions, l'augmentation du SMIC à 2000 €, l'égalité femmes hommes et la reconnaissance des qualifications ...

Notre priorité reste la construction des luttes et des grèves avec l'ensemble des salariés sur leur lieu de travail pour gagner !

C'est pourquoi, le jeudi 29 septembre, l'on vous attend dans une large mobilisation.

Mobilisons-nous pour faire entendre notre voix ! Notre force est notre nombre !

Irréductible

Par le passé Les chevaliers du fiel avaient joué et réalisé un film appelé « Les Municipaux, ces héros » summum du « fonctionnaire bashing » rempli de caricatures sur les fonctionnaires et ceux qui les défendent, les syndicats et en particulier la CGT. Un deuxième opus verra le jour un an après sous le nom « Les Municipaux, trop c'est trop ».

Avec « Irréductible » c'est un nouveau film qui ne se gêne pas pour égratigner ces métiers tant utiles et défendus pendant la COVID mais critiqués et caricaturés à longueur de temps.

Dans « Irréductible » Jérôme Commandeur incarne Vincent Peltier, un fonctionnaire in-nommable, d'une sombre sous-préfecture, qui se retrouve confronté à une réforme de la fonction publique dont l'objectif est de dégraisser les effectifs.

Pour cela le ministre de la fonction publique joué par Gérard Darmon propose au fonctionnaire éligible une indemnité de départ.

Mais Vincent ne souhaite pas partir. Il sera alors muté dans tout un tas d'endroits aussi loufoques les uns que les autres.

Malgré tout, il y a plusieurs façons d'apprécier ce film.

La première avec le fameux « fonctionnaire bashing ».

Ce film utilise toutes les caricatures que l'on peut avoir ou que l'on peut subir en tant que fonctionnaire.

Dès le début du film ou bien même dès la bande annonce l'on rentre dans le vif du sujet ; le professeur de ce fameux Vincent demande à tous ses élèves le métier qu'ils voudraient faire plus tard.

Vincent répond « Je veux beaucoup de temps libre, avoir l'impression d'être en vacances même quand je travaille ! Je veux être fonctionnaire comme vous monsieur ! »

Le décor est planté ...

La suite va de mal en pis avec le cliché du fonctionnaire corrompu, roublard, fainéant, etc...

Les médias de droite, qui font la promotion du film, essaient de mettre en avant le fonctionnaire bashing en tapant par exemple sur le statut qui, mine de rien, protège le fameux Vincent.

Au pied du mur il sera même obligé de se tourner vers une autre caricature, celle du syndicaliste jusqu'au-boutiste joué par Christian Clavier, pour qui l'apéro fait partie intégrante du travail, qui porte des revendications aberrantes.

Malgré tout il y a une autre façon d'apprécier ce film.

Ce fameux Vincent va donc faire des métiers aussi étranges que celui de gardien de prison en région parisienne voire même au Groenland avec pour mission de protéger les chercheurs contre les attaques d'ours.

Le voilà le fond du film, c'est que les fonctionnaires sont partout, à tous les niveaux de notre vie. Reçu sur BFM TV Jérôme Commandeur dira d'ailleurs :

« On a besoin d'eux, ce sont eux qui nous exfiltrent d'Ukraine, qui réparent des pylônes quand ça ne va pas, et au premier rang desquels les soignants. »

L'autre vision apportée par ce film devrait nous enseigner exactement ce que nous reproche nos détracteurs. Un statut trop protecteur qui protèges aussi bien les fonctionnaires que les usagers, car c'est ce fameux statut, qui malgré les attaques, les pressions, les promesses... que Vincent. sera protéger d'un départ forcé. De moins en moins vrai ces dernières années.

En conclusion la meilleure façon de voir ce film reste l'humour car c'est tout de même un bon film, très drôle et il serait hypocrite de notre part de se vexer sur les caricatures faites des fonctionnaires et des syndicalistes quand la CGT de la ville de Lyon n'hésite pas à caricaturer le maire.

L'humour reste et restera l'une des meilleures façons pour faire passer un message, même si quelquefois elle fait grincer des dents.



Les grèves d'octobre 1942 dans la région lyonnaise



En juin 1942, le gouvernement de Pierre Laval veut mettre en œuvre le traité qu'il a signé avec les nazis. Il s'agit de ce qui a été appelé la relève : un travailleur qualifié part travailler en Allemagne et un prisonnier de guerre est libéré.

Dans un premier temps, c'est sur la base du volontariat que doit se dérouler ce processus. Devant le nombre très réduit de volontaires, les directions des entreprises ciblées établissent des listes de travailleurs devant partir en Allemagne.

Ce fut le cas aux ateliers SNCF d'Oullins. Le 13 octobre 1942, vers 8 heures, une liste de 30 noms de cheminots désignés est affichée au bureau du personnel. Des conciliabules réunissent furtivement les travailleurs et parmi eux les responsables de la Résistance.

Il est décidé d'une initiative immédiate. A 10h20, un militant communiste de la Résistance, Jean Enjolvy déclenche la sirène qui hurle dans les ateliers. En quelques minutes 300 ouvriers des différents services cessent le travail et se rassemblent face aux bureaux. En vain les cadres tentent de s'opposer au mouvement et menacent de sanctions pour « refus d'obéissance ».

Alertée, la police casquée et en armes envahit le quartier. A 13h30, l'heure habituelle de la reprise, la grève est totale. L'ingénieur en chef harangue en vain la foule des ouvriers et les menace. Puis la direction a recours à des délégués du « syndicat légal » qui prônent la reprise du travail. Des moqueries, et à plusieurs reprises, la Marseillaise couvrent leurs voix. L'occupation pacifique et déterminée des chantiers par les travailleurs dure jusque vers 19h30/20h.

Pendant ce temps les femmes des cheminots et beaucoup d'Oullinois se sont rassemblés à proximité de l'entreprise, gênant l'intervention policière qui, visiblement se prépare. Vers 19h30, la décision est prise par les grévistes de sortir en masse en profitant de l'appui extérieur qu'ils ont reçu. Autour d'eux s'organise une énorme manifestation qui traverse la ville avant de se disperser devant la mairie.

Dans la nuit, 27 cheminots, en général des militants qui ont été repérés et dénoncés par la direction, sont arrêtés à leur domicile.

Le lendemain, après un lock-out qui dure toute la matinée, le travail reprend petitement. Mais ce mercredi 14 octobre,

la police intervient brutalement en ville contre une manifestation. Le jeudi 15, la même brutalité s'exerce contre les attroupements de femmes qui réclament du beurre et un meilleur ravitaillement.

Dès le 14 octobre, un tract clandestin est diffusé dans les entreprises de la région lyonnaise.

Cette grève a un très grand retentissement dans la région lyonnaise. Dans l'après-midi du 13 octobre, des débrayages ont lieu dans les gares à Givors-Badan, Lyon-Mouche, Lyon-Perrache, Lyon-Saint-Paul, Vénissieux et Lyon-Vaise. Le lendemain, des gares sont touchées dans la région : Saint-Etienne-Châteaucreux, Chambéry, Le Teil.

Des réactions ont aussi lieu dans des usines de la région lyonnaise : le 14, les travailleurs de la Sigma, de Somua, des Chantiers de Longwy à Vénissieux cessent le travail, le jeudi 15, ce sont les deux usines Berliet de Montplaisir et Vénissieux, le vendredi 16, le mouvement gagne Delle, Calor, Rochet Schneider, Les Câbles de Lyon, Citroën garage, S.W. (matériel électrique), Zenith, Westinghouse, Rep-Lyon, Seguin, Brondel. Les métallurgistes particulièrement concernés par la chasse aux spécialistes de la relève réagissent avec vigueur.

FRANÇAIS !

Avec l'appel de la classe 1942, la mobilisation générale des Français au service de l'ennemi vient de commencer.

Il n'est plus question de « relève ». Il n'est plus question de prisonniers. C'est la mobilisation pure et simple !

Ce n'est plus pour travailler dans les usines que des centaines de milliers de jeunes Français sont actuellement déportés. Agriculteurs, employés, étudiants, la plupart de ces victimes de la trahison de Vichy sont inutilisables dans l'industrie allemande qui, désorganisée par les bombardements et la crise des transports, est d'ailleurs incapable de les absorber.

Presque tous sont destinés à être enrôlés dans l'organisation Todt, soldats sans armes, à proximité du front, sous les bombes de l'aviation anglo-américaine et les obus de la terrible armée soviétique.

FRANÇAIS MENACES DE MOBILISATION !

FEMMES ET MERES FRANÇAISES !

Il ne faut pas que ce nouveau crime puisse être accompli ! Aucune force de répression n'est capable de vaincre des millions d'hommes luttant pour la défense de leur existence. L'infâme Laval a beau menacer, il sait très bien qu'il ne pourra pas mettre en prison les centaines de milliers de familles de réfractaires comme les centaines de milliers de familles qui leur donneraient abri.

Si nous savons nous unir, si chaque mobilisé s'ingénie à se soustraire au départ, si chaque ferme, chaque maison paysanne devient un refuge pour réfractaires, si enfin le départ même de ceux qui n'auraient pas réussi à y échapper est régulièrement accompagné de protestations collectives et de manifestations dans les gares et dans les trains, nous pouvons rapidement mettre la mobilisation en échec.

JEUNES QUI ETES APPELES !

VOUS TOUS QUI ETES MENACES !

CACHEZ-VOUS ! REJOIGNEZ LE MAQUIS ! PLUTOT LA LUTTE EN FRANCE POUR LA LIBERATION PROCHAINE QUE LE TRAVAIL ET LA MORT POUR L'ENNEMI SUR LE FRONT DE L'EST !

Ces grèves inquiètent fortement le pouvoir de Vichy. Un télégramme est envoyé à tous les préfets de la zone occupée, de la zone non occupée : « intervenir énergiquement et immédiatement pour mettre fin, sans discussion, à toute tentative contre l'ordre public » ; toute ébauche de grève « doit être suivie d'arrestation immédiate des meneurs ».

Cela n'est pas simple. Le préfet régional Angelli s'inquiète et désigne crûment les travailleurs comme l'ennemi potentiel à mater : « une agglomération qui compte 228 000 ouvriers ne peut pas vivre avec une police qui compte 1 448 gardiens de la paix, 384 inspecteurs et 125 gendarmes ». Il réclame un renfort de 1 000 hommes.

Note : cet article est le résumé d'un article rédigé pour le N°6 des Cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale CGT du Rhône de septembre 2002 dont le titre est « Il y a 80 ans, en octobre 1942, le NON à l'Etat nazi et à Pierre Laval ».

29

SEPTEMBRE 2022

Tou·te·s
mobilisé·e·s
pour :

Augmentation
des salaires

SMIC
à 2000 €

32 heures
par semaine

Retraite
à soixante ans

Égalité
femmes/hommes

